

**WORLD TRADE ORGANIZATION**

Centre William Rappard  
Rue de Lausanne 154  
Case postale  
CH - 1211 Genève 21

Téléphone: (41 22) 739 51 11  
Ligne directe: (41 22) 739 52 52  
Téléfax: (41 22) 731 42 06  
Télex: 412 324 OMC/WTO CH  
Télégramme: OMC/WTO, GENÈVE

Référence: WLI/213

5 novembre 1996

**PROTOCOLE D'ACCESSION DE LA REPUBLIQUE DE BULGARIE  
A L'ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT  
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE  
FAIT A GENEVE LE 2 OCTOBRE 1996**

NOTIFICATION D'ACCEPTATION

ENTREE EN VIGUEUR

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement bulgare a déposé entre mes mains, le 1er novembre 1996, un instrument de ratification du Protocole susmentionné, par lequel il reconnaît être entièrement lié par la signature de son plénipotentiaire apposée le 2 octobre 1996.

Conformément au paragraphe 8 du Protocole, celui-ci entrera en vigueur le 1er décembre 1996.

Conformément au paragraphe 1 du Protocole, la Bulgarie deviendra Membre de l'Organisation mondiale du commerce le 1er décembre 1996.

La présente notification vous est adressée conformément au paragraphe 9 du Protocole.

Renato Ruggiero  
Directeur général